

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch, le jeudi 17 janvier 2002.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté 2 projets de délibération à déposer sur le bureau du Congrès, 5 délibérations du gouvernement et 81 arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment sur les points suivants :

SANTE :

Le gouvernement propose au Congrès d'adopter un nouveau code de déontologie des chirurgiens-dentistes. Le code actuellement en vigueur en Nouvelle-Calédonie et qui date de 1948 ne répond plus aux besoins de la profession et des patients du fait, en particulier, de l'émergence de pratiques nouvelles issues d'innovations technologiques.

Le texte préparé en étroite liaison avec l'ordre des chirurgiens dentistes et qui définit l'ensemble des règles et des devoirs professionnels fait plus de place aux droits des patients avec des précisions apportées sur le secret professionnel, l'information du patient et son consentements ainsi qu'aux règles de sécurité sanitaire.

COOPERATION REGIONALE :

A l'occasion de la réunion du sommet des pays du Fer de Lance Mélanésien, en juillet dernier à Nouméa, une déclaration d'intention visant à renforcer la coopération avec le Vanuatu avait été signée avec le Premier Ministre de ce pays. M. NATAPEI devrait se rendre en Nouvelle-Calédonie à la fin du mois de février pour signer une convention de coopération régionale avec la France et la Nouvelle-Calédonie.

Cette coopération, à laquelle seraient associées les trois provinces, porterait sur les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la culture, de la santé, ainsi que sur le développement des échanges institutionnels et commerciaux.

Il est proposé au Congrès d'habiliter le président du gouvernement à négocier cette convention.

*

* * *

Le gouvernement a, par ailleurs, entendu une communication de M. Hervé Chatelain sur la situation économique à fin novembre 2001 :

- En dépit d'une mauvaise conjoncture mondiale liée notamment aux attentats du 11 septembre, les indicateurs mensuels confirmaient des résultats relativement satisfaisants en volumes cumulés depuis le début de l'année, au niveau de l'extraction minière (- 1,5%) et de la production métallurgique (+3,9%). Forte dépréciation (- 25,9%) en revanche pour les exportations, en valeur, de ferronickel et de mattes.
- Augmentation également des importations (+ 5,2%) avec un cumul de 114 milliards. Un net mouvement à la hausse, qui concernait l'ensemble des produits, sans toutefois trop affecter une inflation limitée à 2,3% sur les douze derniers mois.
- Du côté du tourisme, le déficit s'est encore creusé par rapport à l'an dernier (- 9,1%) avec le recul conjugué des clientèles métropolitaines, japonaises et néo-zélandaises. Seule, la fréquentation australienne a progressé de plus de 10%.
- En ce qui la concerne, l'activité du Bâtiment affichait une bonne santé. Et les demandes de permis de construire en hausse de 12,7% autorisaient l'optimisme.

Enfin, dernière tendance, les nouvelles inscriptions de demandeurs d'emploi à l'APE accusaient un retrait après l'afflux des derniers mois.